

« SOUTENIR UNE GESTION RESPONSABLE
EN ACCORD AVEC NOS CONVICTIONS ET NOS VALEURS »

COMPTES CONSOLIDÉS

31 DÉCEMBRE 2017



 **APA JH**
Fédération





LAÏCITÉ



CITOYENNETÉ



SOLIDARITÉ



Sommaire

A. Comptes du siège Fédéral – Exercice clos au 31 décembre 2017	02
A.1. Introduction	02
A.2. Budgets	03
A.2.1. Budget Gestion Développement	03
A.2.2. Budget Vie Associative	04
A.2.3. Budget Prestations	05
A.2.4. Synthèse générale des budgets	06
A.2.5. Charges et produits exceptionnels	07
B. Comptes consolidés de la Fédération APAJH – Exercice clos au 31 décembre 2017	08
B.1. Comptes annuels	10
B.1.1. Bilan actif	10
B.1.2. Bilan passif	11
B.1.3. Compte de résultat de l'exercice : charges	12
B.1.4. Compte de résultat de l'exercice : produits	13
B.2. Résultats des établissements et des autres structures	14
B.2.1. Détail des résultats par établissement et par secteur de développement	14
B.2.2. Détail des résultats des autres structures	17
B.3. Annexes	18
B.3.1. Faits significatifs de l'exercice et autres informations	18
B.3.2. Principes, règles et méthodes comptables	20
B.3.3. Autres informations et commentaires	22
B.3.4. Notes sur le bilan	24
B.3.4.1. Mouvements de l'actif immobilisé	24
B.3.4.2. Mouvements des amortissements et dépréciations des actifs	25
B.3.4.3. États des créances et des dettes	26
B.3.4.4. État des subventions d'investissements et des dons et legs	27
B.3.4.5. Mouvements des provisions et des fonds dédiés	27
B.3.4.6. Tableau de variation des fonds associatifs	28
B.3.4.7. État des réserves	28
B.3.5. Notes sur le compte de résultat	29
B.3.5.1. Tableau explicatif du résultat de l'exercice	29
B.3.6. Tableau de répartition de l'effectif moyen	30
B.3.7. Autres informations	31
B.3.7.1. Engagements financiers	31
B.3.7.2. Dettes garanties par les collectivités territoriales	31
B.3.7.3. Engagements pris en matière de crédit-bail	31
B.3.7.4. État des filiales et des participations	31
B.4. Tableau de financement	32
B.5. Rapport du commissaire aux comptes	33

A. Comptes du Siège Fédéral

Exercice clos au 31 décembre 2017



A.1. Introduction

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux conventions générales comptables, dans le respect du principe de prudence et en accord notamment avec les principes de :

- Continuité d'exploitation
- Indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 ont été établis et présentés conformément aux dispositions :

- du règlement 99-01 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels d'Associations,
- de l'avis 2007-05 du Conseil National de la Comptabilité relatif aux règles comptables applicables aux établissements et associations du secteur médico-social privé,
- des règlements 2002-10 du CRC relatifs aux amortissements et dépréciations et 2004-16 du CRC relatifs à leur évaluation et comptabilisation.

Présentation par budget

Les comptes du Siège sont présentés en 3 budgets, ceci afin de distinguer ce qui relève de la gestion des établissements, de ce qui relève des autres prestations et de la Vie Associative.



A.2. Budgets (en €)

A.2.1. Budget Gestion Développement

BUDGET GESTION DÉVELOPPEMENT	Réalisé 2016	Budget 2017	Réalisé 2017	Écart
DÉPENSES				
GROUPE I : DÉPENSES AFFÉRENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	326 865	325 128	314 596	- 10 532
GROUPE II : DÉPENSES AFFÉRENTES AU PERSONNEL	3 061 962	3 051 842	3 165 014	113 172
GROUPE III : DÉPENSES AFFÉRENTES A LA STRUCTURE	706 766	927 560	720 093	- 207 467
TOTAL GÉNÉRAL DÉPENSES (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	4 095 593	4 304 530	4 199 703	- 104 827

	Réalisé 2016	Budget 2017	Réalisé 2017	Écart
RECETTES				
GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	3 695 123	3 797 719	4 055 347	257 628
GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	400 470	506 811	144 356	- 362 455
TOTAL GÉNÉRAL RECETTES (GROUPE II + GROUPE III)	4 095 593	4 304 530	4 199 703	- 104 827
RESULTAT BUDGET GESTION DÉVELOPPEMENT	0	0	0	0

A.2.2. Budget Vie Associative

BUDGET VIE ASSOCIATIVE	Réalisé 2016	Budget 2017	Réalisé 2017	Écart
DÉPENSES				
GRUPE I : DÉPENSES AFFÉRENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	645 961	638 855	666 324	27 469
GRUPE II : DÉPENSES AFFÉRENTES AU PERSONNEL	1 100 371	1 093 727	1 125 372	31 645
GRUPE III : DÉPENSES AFFÉRENTES A LA STRUCTURE	1 380 151	1 611 698	1 459 614	- 152 084
TOTAL GÉNÉRAL DÉPENSES (GRUPE I + GRUPE II + GRUPE III)	3 126 483	3 344 280	3 251 310	- 92 970

	Réalisé 2016	Budget 2017	Réalisé 2017	Écart
RECETTES				
GRUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	2 944 601	3 025 276	2 994 153	- 31 123
GRUPE III : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	139 751	267 548	267 390	- 158
TOTAL GÉNÉRAL RECETTES (GRUPE II + GRUPE III)	3 084 352	3 292 824	3 261 543	- 31 281
RESULTAT BUDGET VIE ASSOCIATIVE	- 42 131	- 51 456	10 233	61 689

A.2.3. Budget Prestations

BUDGET PRESTATIONS	Réalisé 2016	Budget 2017	Réalisé 2017	Écart
DÉPENSES				
GROUPE I : DÉPENSES AFFÉRENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	182 511	219 676	215 770	- 3 906
GROUPE II : DÉPENSES AFFÉRENTES AU PERSONNEL	704 439	590 206	604 462	14 256
GROUPE III : DÉPENSES AFFÉRENTES A LA STRUCTURE	2 732 968	2 925 503	2 805 945	- 119 558
TOTAL GÉNÉRAL DÉPENSES (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	3 619 918	3 735 385	3 626 177	- 109 208

	Réalisé 2016	Budget 2017	Réalisé 2017	Écart
RECETTES				
GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	3 700 716	3 799 411	3 890 464	91 053
GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	156 958	0	5 419	5 419
TOTAL GÉNÉRAL RECETTES (GROUPE II + GROUPE III)	3 857 674	3 799 411	3 895 883	96 472
RESULTAT BUDGET PRESTATIONS	237 756	64 026	269 706	205 680

A.2.4. Synthèse générale des budgets

TOTAL GÉNÉRAL BUDGET SIÈGE FÉDÉRAL	Réalisé 2016	Budget 2017	Réalisé 2017	Écart
DÉPENSES				
GROUPES I : DÉPENSES AFFÉRENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	1 155 337	1 183 659	1 196 690	13 031
GROUPES II : DÉPENSES AFFÉRENTES AU PERSONNEL	4 866 772	4 735 775	4 894 848	159 073
GROUPES III : DÉPENSES AFFÉRENTES A LA STRUCTURE	4 819 885	5 464 761	4 985 652	- 479 109
TOTAL GÉNÉRAL DÉPENSES (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	10 841 994	11 384 195	11 077 190	- 307 005

	Réalisé 2016	Budget 2017	Réalisé 2017	Écart
RECETTES				
GROUPES II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	10 340 440	10 622 406	10 939 964	317 558
GROUPES III : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	697 179	774 359	417 165	- 357 194
TOTAL GÉNÉRAL RECETTES (GROUPE II + GROUPE III)	11 037 619	11 396 765	11 357 129	- 39 636
RESULTAT BUDGETAIRE 2017	195 625	12 570	279 939	267 369

A.2.5. Charges et produits exceptionnels

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	Réalisé 2016	Réalisé 2017
Produits financiers	229 451	320 777
Autres produits exceptionnels	12 469	5 546
Autres charges exceptionnelles	- 29 634	- 2 000
Charges de personnels	- 66 420	
Charges financières		- 8 448
Produits exceptionnels		28 951
Reprise provision pour litiges	79 000	
Pertes sur créances contribution établissements	- 59 705	- 60 065
Reprise provision contribution établissements	50 936	55 374
Charges fiscales	- 7 312	- 4 406
Reprise provision charges fiscales	6 906	2 203
Dotation aux provisions pour charges fiscales	- 105 532	- 97 623
TOTAL GÉNÉRAL CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	110 159	240 309
RESULTAT COMPTABLE 2017	305 784	520 248

B. Comptes consolidés de la Fédération APAJH

Exercice clos au 31 décembre 2017

Les comptes qui vous sont présentés pour l'exercice 2017 intègrent les bilans et comptes de résultats du siège administratif de la Fédération APAJH – Tour Maine Montparnasse – 33, avenue du Maine 75015 PARIS, des établissements en gestion nationale et des autres biens immobiliers appartenant à la Fédération Nationale.

La liste des établissements en gestion nationale se décline comme suit :

- ESAT : 524 rue des Artisans -- Z.A. La Bassette 01800 Meximieux
- Equipe Mobile : 131 avenue de Parme 01000 Bourg en Bresse
- Plateforme de répit : 131 avenue de Parme 01000 Bourg en Bresse
- SESSAD Jeunes Autistes : 31 allée du Luxembourg 01000 Bourg en Bresse
- SAVS : 5 bis rue de Pivarel - 01800 Meximieux
- SAJ : Place du Lieutenant Giraud - 01800 Meximieux
- IME Henri Lafay : 1 place Georges Loiseau 01000 Bourg en Bresse
- SESSAD de Bourg en Bresse : 31 allée du Luxembourg 01000 Bourg en Bresse
- SAFEP/SSEFS/SAAAS/SESSAD : 59 rue Voltaire 02100 Saint-Quentin
- IME « La Maison d'Eloïse » : Avenue Joussaume Latour - 02400 Château-Thierry
- IME « La Feuillaume » : 20 rue du Docteur Bourbier 02100 Saint-Quentin
- ESAT « Saint Quentin Services » : 10 Avenue Archimède ZAC Bois de la Choque - 02100 Saint-Quentin
- SAVS : 10 Avenue Archimède ZAC Bois de la Choque 02100 Saint-Quentin
- MAS : 47 bis rue Charles Guérin - 02400 Château-Thierry
- EA « Saint-Quentin Services » : 10 Avenue Archimède ZAC Bois de la Choque - 02100 Saint-Quentin
- SESSAD : rue Jacques Prévert - 07100 ANNONAY
- CAMSP : 5 rue Saint Prix Barou - 07100 ANNONAY
- CMPP : Place du Champs de Mars - 07100 ANNONAY
- Pôle ressource départemental : 5 rue Saint Prix Barou - 07100 ANNONAY
- CAMSP : 15 avenue de Sierre - 07200 AUBENAS
- CMPP : Rue Maurice Imbert - 07200 AUBENAS
- SAMSAH : 2 Place Pouzin - 07000 PRIVAS
- SESSAD : 51, rue des Luettes - 07300 TOURNON
- CMPP/CAMSP : 5 rue de l'île - 07300 TOURNON
- FAM/FO : 116 avenue Jean Jaurès - 10100 Romilly sur Seine
- Service Loisirs et Vacances Adaptés : 46 rue Sainte Victoire - 13006 Marseille
- SESSAD : boulevard Jean Rostand - 13920 SAINT MITRE LES REMPARTS
- ESAT/EA : « Atelier du Puy du Grand et de la Vézère » Le Bourg - 19450 Chamboulive Saint Viance
- ESAT/FH : « Stella Matutina » MORTA - 20243 Prunelli Di Fium'Orbu
- EA/SAVS : Vêxin Services et Ateliers (V.S.A.) Z.I Route de Délincourt - 27140 Gisors
- FH/FO/CAJ : Vêxin Services et Ateliers (V.S.A.) 39 rue du Faubourg Cappevillet - 27140 Gisors
- EA/SAVS/CAJT : Ateliers et Services de Francheville (ASF) - 27160 Francheville
- FH : Ateliers et Services de Francheville (ASF) Le Joncheray - 27160 Francheville
- EA/FH/CAJT : « La Fosse au Buis » Zone Artisanale RD 830 - 27180 Saint Sébastien de Morsant
- ESAT de l'Eure : 3, Zone d'activités de l'Orme 27160 Francheville
- ESAT/FH/FO : « Les Charmettes » - 32400 Saint Mont
- EA : 24 route de Châteauroux - 36290 MEZIERES EN BRENNES
- ESAT/FH/SAVS/SAAF : 5 Rue de la Gare - 36500 ARGY
- FO : 1,2 et 3 Allée des Iris - 36500 BUZANCAIS
- ESAT/FH/SAAJ/SAVS/Foyer de Vie : Rue des Buissons - 37600 Loches et Bridoré
- ESAT/FH/SAS : « James Marangé » Chemin de l'Erable - 52320 Froncles
- ESAT/FH/SAS : Route de Lévecourt - 52240 Breuvannes
- Foyer de Vie : Rue de la Gare - 52240 Breuvannes
- MECS : 56 rue de Lieutenant-Colonel Dubois 52130 Wassy
- MECS : Faubourg du Moulin Rouge - 52200 Langres

- EA de Haute-Marne : 37, rue de la Scierie 52310 Bologne
- ESAT/EA : Parc d'Activité Armor Océan - Z.A. de Kerhoas - 56200 Larmor Plage
- FAM de Bailleul : Rue Vivaldi - 60930 Bailleul sur Thérain
- CMPP « Maurice Gantchoula » - 63330 Pionsat
- FAM « Maurice Gantchoula » - 63330 Pionsat
- Maison de Retraite « Résidence le Bosquet » : Chemin du Bascale - 64160 Morlaas
- SAMSAH de Sorède : 11 rue Saint-Jacques 66690 Sorède
- ESAT « Les Micocouliers » : 4 rue des Fabriques BP 4 - 66690 Sorède
- FH « Le Veinat » : 8 rue du Veinat BP 6 - 66690 Sorède
- SAS : 11 rue Saint Jacques - 66690 Sorède
- CAMPS RAYMOND AGAR - 18 rue Ampère - 69270 Fontaines sur Saône
- CAMPS Décines - 16 rue de Sully - 69150 Décines - Charpieu
- CAMPS du Sud-Ouest Lyonnais - 2A route de Lyon - 69530 Brignais
- SESSAD les 3 Pages - 1254 route de Montmels 69400 Gleize
- SESSAD S'CALADE - 370 rue Montplaisir - 69400 Villefranche sur Saône
- ESAT « Hors Murs » - 12 rue Louis Maynard - 69100 Villeurbanne
- Centre d'Accueil de Jour (Le Pré Vert) - 50 rue Georges Courteline - 69100 Villeurbanne
- Foyer de Vie le Pré Vert - 50 rue Georges Courteline 69100 Villeurbanne
- FAM le Pré Vert - 50 rue Georges Courteline - 69100 Villeurbanne
- Foyer de Vie - Belleville - 2 rue du Presbytère 69220 Belleville
- ESAT : Rue Paul Sabatier - 71530 Crissey
- SAVS/SAJ : 22 bis Paul Eluard BP 236 - 71106 Chalon sur Saône
- Siège administratif de la Fédération APAJH : Tour Maine Montparnasse - 33, avenue du Maine - 75015 PARIS
- FAM Batignolles : 48 rue Gilbert Cesbron - 75017 Paris
- EEAP « Tony Larue » : Chemin de la Poudrière 76120 LE GRAND QUEVILLY
- AEJ : 6 Rue Leterrier - 76120 LE GRAND QUEVILLY
- CMPP/CAMSP/SESSAD « Henri Wallon » : 4/6, Rue Saint Vincent de Paul - 76200 DIEPPE
- IME/SESSAD : 25 avenue de Surville - 77130 Montereau
- IME/SESSAD « La tour » : Place de l'Hôtel de Ville - 77510 Rebais
- CMPP/SESSAD « Henri Wallon » : 181 rue Jean Jaurès - 80000 Amiens
- CREDA / SESSAD TSL / SAPAD : 181 rue Jean Jaurès 80000 Amiens
- ESAT/FOT/FH/SAVS/Atelier Braconnac et les Ormes : Jonquières - 81440 Lautrec
- FAM/FOT « Domaine de Constance » : 81230 Lacaune
- IME/ITEP/SESSAD « La Tignarié » : 81292 Labruguière
- SAVS l'Echelle/SAMSAH l'Echelle : 9 rue Léonard de Vinci - 81000 Albi
- SAVS/SAIS « Résidence en roudil » : chemin des Silos, 81500 Lavar
- FAM/FV/MAS : Domaine en Dumes, 81500 Lavar
- FH « Jean Calastreng » : Chemin d'en Roudil, 81500 Lavar
- ESAT : 71 avenue Jacques Besse, 81500 Lavar
- FAM d'Aubignan : Lieu dit « les Barillons » 84810 Aubignan
- ESAT/FH/SAS/SVA/SAMSAH : 67 rue Carnot 89100 Sens
- EA : ZI les Manteaux - 89330 Saint Julien du Sault
- IME : 39 Boulevard du Mail - 89100 Sens
- IME : 5 rue Tallot - 89113 Guerchy
- SESSAD YONNE NORD : 39, Boulevard du Mail 89100 Sens
- IME - ITEP de Theil Sur Vanne : 22, rue de la Grève 89320 Theil Sur Vanne
- SAFEP/SAAAS « SIAM 92 » : 14 Avenue du Général de Gaulle - 92150 Suresnes
- ESAT : « Jacques Monod » : 113 rue Pascal - 92160 Antony
- FH et Foyer éclaté : 22, avenue de la Providence, 92160 Antony
- SAVS : 10, place des Provinces, 92170 Vanves
- SAVS : 38 bis, rue Paul Vaillant-Couturier, 92300 Levallois
- ESAT/EA : 51 rue Camille Pelletan - 92300 Levallois
- IME « Les 1000 Rosiers » : 100 rue de Lavoisier 93110 Rosny-sous-Bois
- IME Centre pour Autistes « Le Soleil d'or » : 46 rue de Lavoisier - 93110 Rosny-sous-Bois
- SESSAD de Rosny : 67 Boulevard Alsace Lorraine 93110 Rosny-sous-Bois
- SESSAD/IEM « LA PASSERELLE » : 4 allée des Coquelicots - 94470 Boissy-Saint-Léger
- ESAT « Georges Lapierre » : 31/33 Avenue des Châtaigniers ZA des Châtaigniers II - 95150 Taverny
- SAS/FH « Georges Lapierre » : 109 rue de Montmorency - 95150 Taverny



B.1. Comptes annuels (en €)

B.1.1. Bilan actif

ACTIF	Exercice N clos le 31/12/2017			Exercice N-1 clos le 31/12/2016
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement	70 708	69 130	1 578	22 100
Autres	2 023 582	1 569 753	453 829	591 344
immobilisations incorporelles en cours	76 322		76 322	3 684
Immobilisations corporelles (1)				
Terrains	4 548 151	783 006	3 765 145	3 398 469
Constructions	174 774 913	73 222 006	101 552 907	92 425 985
Installations techniques, matériel et outillage industriels	23 746 331	18 683 380	5 062 951	3 640 160
Autres	41 004 334	31 703 878	9 300 457	9 038 569
Immobilisations corporelles en cours	4 442 425	1 093 645	3 348 780	14 841 208
Avances et acomptes	2 488		2 488	1 056 600
Immobilisations financières (2)	15 088 732	95 268	14 993 464	14 391 216
TOTAL I	265 777 984	127 220 064	138 557 920	139 409 334
Comptes de liaison				
TOTAL II				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours :				
Matières premières, approvisionnements	223 026		223 026	176 613
Autres approvisionnements	228 877	3 079	225 799	199 076
En-cours de production (biens et services)	28 270		28 270	26 274
Produits intermédiaires et finis	140 323		140 323	134 390
Marchandises	76 216	536	75 679	75 770
Avances et acomptes versés sur commandes	311 201		311 201	339 039
Créances				
Redevables, usagers et comptes rattachés	25 487 876	2 238 859	23 249 017	20 291 069
Autres	9 375 471	576 792	8 798 680	5 248 049
Valeurs mobilières de placement	327 404		327 404	57 587
Disponibilités	41 697 779		41 697 779	41 440 455
COMPTES DE RÉGULARISATION				
Charges constatées d'avance	552 945		552 945	589 467
TOTAL III	78 449 388	2 819 265	75 630 123	68 577 790
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)	327 259		327 259	358 852
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	344 554 631	130 039 330	214 515 301	208 345 977
(1) Dont immobilisations en jouissance	664 573	499 628	164 946	176 760
(2) Dont à moins d'un an				

B.1.2. Bilan passif

PASSIF	Exercice N clos le 31/12/2017	Exercice N-1 clos le 31/12/2016
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise (dont subventions d'investissements non renouvelables)	11 429 204	12 909 551
Autres Fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise s'exerçant à la dissolution de l'association	1 005 456	967 810
Réserves	67 767 817	58 362 706
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	-415 145	
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs	-16 831 801	-15 279 855
Résultat sous contrôle de tiers financeurs (1)	10 219 034	12 800 929
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-13 433 263	-12 262 191
Résultat comptable de l'exercice	9 228 283	5 265 395
Subventions d'investissement (renouvelables)	6 572 484	6 835 525
Provisions réglementées	21 298 728	20 211 321
TOTAL I	96 840 796	89 811 191
Comptes de liaison		
TOTAL II		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	12 738 975	11 686 806
FONDS DÉDIÉS	443 736	940 048
TOTAL III	13 182 712	12 626 854
DETTES (2)		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (3)	72 694 067	76 126 255
Emprunts et dettes financières divers	265 831	297 608
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	333 089	240 408
Redevables créditeurs	22 084	22 224
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 387 360	6 302 321
Dettes fiscales et sociales (4)	22 001 985	21 161 757
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	527 992	771 406
Autres dettes	1 034 767	837 239
TOTAL IV	104 267 175	105 759 219
COMPTES DE RÉGULARISATION (2)		
Produits constatés d'avance	224 619	148 712
TOTAL V	224 619	148 712
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	214 515 301	208 345 977
(1) Dont résultat des CPOM en cours, avec affectation de résultat en fin de contrat	3 728 650	3 837 741
Dont résultat des CPOM en cours, avec affectation libre	1 940 326	1 379 828
(2) Dont à plus d'un an	67 598 114	70 617 591
Dont à moins d'un an	36 893 679	35 290 340
(3) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	109 816	109 846
(4) Dont provisions pour congés à payer chargées	11 263 144	10 514 207

B.1.3. Compte de résultat de l'exercice : charges

CHARGES	Exercice N clos le 31/12/2017	Exercice N-1 clos le 31/12/2016
Charges d'exploitation (ou charges courantes non financières)		
Achats de marchandises	9 277	
Achats de matières premières et autres approvisionnements	3 554 067	3 258 134
Variation de stocks	-64 817	-15 738
Autres achats et charges externes	45 254 699	42 225 152
Impôts, taxes et versements assimilés	7 884 754	9 625 366
Salaires et traitements	104 562 982	95 983 144
Charges sociales	42 843 126	39 435 181
Dotations aux amortissements	10 689 491	10 025 238
Dotations aux provisions	1 491 519	1 503 577
Autres charges (dont cotisations)	483 351	725 575
TOTAL I	216 708 450	202 765 629
Quotes-parts de résultats sur opérations faites en commun		
TOTAL II		
Charges financières		
Dotations aux amortissements et aux provisions	31 593	104 559
Intérêts et charges assimilées	2 112 172	2 421 303
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Autres charges financières		212
TOTAL III	2 143 765	2 526 074
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	190 732	32 092
Sur opérations en capital	149 748	118 674
Dotations aux amortissements et aux provisions	1 317 702	939 839
TOTAL IV	1 658 182	1 090 605
Engagements à réaliser sur ressources affectées	38 346	100 000
Impôts sur les sociétés	4 406	7 312
TOTAL V	42 752	107 312
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	220 553 149	206 489 620
Solde créditeur - Excédent	9 228 283	5 265 395
TOTAL GÉNÉRAL	229 781 433	211 755 015

B.1.4. Compte de résultat de l'exercice : produits

PRODUITS	Exercice N clos le 31/12/2017	Exercice N-1 clos le 31/12/2016
Produits d'exploitation (ou produits courants non financiers)		
Chiffre d'affaires	35 863 376	35 450 225
Produits de tarification	158 409 620	141 655 697
SOUS TOTAL A	194 272 996	177 105 923
Production stockée	10 470	-26 662
Production immobilisée	1 824	
Subventions d'exploitation	1 233 418	1 270 391
Reprises sur provisions (et amortissements)	1 606 077	1 747 132
Transferts de charges	2 144 763	1 854 099
Autres produits	27 224 817	26 595 937
SOUS TOTAL B	32 221 370	31 440 897
TOTAL I (A+B)	226 494 366	208 546 820
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
TOTAL II		
Produits financiers		
Intérêts et Produits assimilés	631 515	728 073
Produits nets sur valeurs mobilières de placement	41	15 244
Reprises sur amortissements et provisions		
Transferts de charges	264 092	382 613
Autres produits financiers		
TOTAL III	895 648	1 125 930
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	139 062	148 944
Sur opérations en capital	912 330	1 023 333
Reprises sur provisions et transferts de charges	795 336	829 226
TOTAL IV	1 846 728	2 001 503
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	544 691	80 763
TOTAL V	544 691	80 763
TOTAL DES PRODUITS (I+II+III+IV+V)	229 781 433	211 755 015
Solde débiteur - perte		
TOTAL GÉNÉRAL	229 781 433	211 755 015



B.2. Résultats des établissements et des autres structures (en €)

B.2.1. Détail des résultats par établissement et par secteur de développement

Départements	ÉTABLISSEMENTS	RÉSULTATS 2016	RÉSULTATS 2017
ENFANCE			
01	IME HENRY LAFAY BOURG EN BRESSE	-5 064	12 181
01	SESSAD BOURG EN BRESSE	-6 343	30 123
01	SESSAD JEUNES AUTISTES	-10 066	3 847
02	IME ELOISE CHÂTEAU-THIERRY	63 109	139 725
02	IME LA FEUILLAUME ST QUENTIN	54 277	67 689
02	SESSAD ST QUENTIN	27 310	16 486
02	SAAAS ST QUENTIN	132 677	180 744
02	SAFEP SSEFS ST QUENTIN	370 452	234 413
07	CMPP ANNONAY		37 919
07	CMPP AUBENAS		16 821
07	CMPP TOURNON		-7 969
07	SESSAD ANNONAY		57 113
07	SESSAD TOURNON		43 803
07	CAMPS ANNONAY		14 419
07	CAMSP AUBENAS		66 631
07	CAMSP TOURNON		-7 265
13	SESSAD SAINT MITRE		22
52	MECS LANGRES	-49 013	267 080
52	MECS WASSY	-271 950	-276 658
69	CAMSP RAYMOND AGAR	4 684	80 407
69	CAMSP Décines	6 767	69 341
69	CAMSP du Sud-Ouest Lyonnais	-15 703	35 850
69	SESSAD DU RHONE	190 067	157 055
76	CMPP HENRI WALLON		228 043
76	CAMSP HENRI WALLON		-17 836
76	SESSAD HENRI WALLON		-31 114
76	EEAP LE GRAND QUEVILLY		82 497
77	SESSAD MONTEREAU	54 101	33 056
77	IME MONTEREAU	-20 254	188 503
77	IME LA TOUR REBAIS	-76 579	-67 468
77	SESSAD LA TOUR REBAIS	-14 496	25 006
80	CMPP AMIENS	-46 696	289 048
80	CREDA AMIENS	33 979	199 884
80	SAPAD AMIENS	2 266	-1 372
80	SESSAD AMIENS	96 305	142 656
80	SESSAD TSL AMIENS	121 847	61 017
81	IMEPF LaBruguière (IME+IMPRO)	103 202	232 835
81	ITEP LaBruguière	-60 117	143 546
81	SESSAD LaBruguière	-10 825	99 663
89	IME SENS	-22 688	-27 052
89	IME GUERCHY	-61 953	570
89	ITEP DE THEIL SUR VANNE	144 935	149 026
89	SESSAD YONNE NORD	-22 336	-46 729
92	SIAM 92	-68 623	-33 583
93	IME SIMPLE ROSNY	-297 537	-28 383
93	IME 24 TER ROSNY	96 483	-2 084
93	IME SOLEIL D'OR ROSNY	-205 283	-7 614
93	SESSAD ROSNY	71 103	33 403
94	IEM LA PASSERELLE	-112 777	27 381
94	SESSAD LA PASSERELLE	54 422	1 438
S/Total Enfance		249 682	2 914 114

Départements	ÉTABLISSEMENTS	RÉSULTATS 2016	RÉSULTATS 2017
VIE PROFESSIONNELLE			
ESAT (structures commerciales)			
01	ESAT CHARNOZ	178 396	182 105
02	ESAT ST QUENTIN	235 007	444 019
19	ESAT CHAMBOULIVE ST-VIANCE	-152 861	-122 712
20	ESAT PRUNELLI	26 989	26 675
27	ESAT DE L'EURE	-14 974	102 555
32	ESAT ST-MONT	56 500	83 175
36	ESAT ARGY		-92 953
37	ESAT BRIDORE	108 350	111 931
52	ESAT BREUVANNES	122 645	135 387
52	ESAT FRONCLES	83 272	43 096
56	ESAT LARMOR PLAGE	71 403	109 894
66	ESAT SOREDE	78 437	52 371
69	ESAT "HORS MURS" VILLEURBANNE	-167 865	-104 904
71	ESAT CRISSEY	205 059	147 028
81	ESAT BRACONNAC	290 649	406 917
81	ESAT LAVAU	260 822	211 737
89	ESAT SENS	591 517	422 415
92	ESAT ANTONY	1 334	22 226
92	ESAT LEVALLOIS	60 430	97 426
95	ESAT TAVERNY	-37 534	76 576
Entreprises Adaptées			
02	ENTREPRISE ADAPTEE ST QUENTIN	102 757	126 387
19	ENTREPRISE ADAPTEE CHAMBOULIVE ST-VIANCE	0	0
27	ENTREPRISE ADAPTEE DE L'EURE	-46 788	-9 326
36	ENTREPRISE ADAPTEE ARGY		17 815
52	ENTREPRISE ADAPTEE HAUTE MARNE	110 003	63 965
56	ENTREPRISE ADAPTEE LARMOR PLAGE	18 347	16 731
89	ENTREPRISE ADAPTEE SENS	274 301	291 988
92	ENTREPRISE ADAPTEE LEVALLOIS	613 654	636 963
S/Total ESAT commerciaux/ENTREPRISES ADAPTEES		3 069 847	3 499 485
13	SERVICE VACANCES MARSEILLE	- 117 386	- 90 015
S/Total Vie Professionnelle		2 952 461	3 409 471

Départements	ÉTABLISSEMENTS	RÉSULTATS 2016	RÉSULTATS 2017
VIE SOCIALE			
01	EQUIPE MOBILE D'ACCOMPAGNEMENT (AUTISME)	176 693	17 363
01	CAJ PLATEFORME DE REPIT		26 637
01	ESAT SOCIAL CHARNOZ	120 814	31 445
01	SAVS MEXIMIEUX	87 389	59 861
01	SAJ MEXIMIEUX	19 300	23 580
02	SAVS ST QUENTIN	-21 621	-1 350
02	ESAT SOCIAL ST QUENTIN	-68 918	-54 944
07	SAMSAH HEBERGEMENT PRIVAS		-59 304
07	SAMSAH SOINS PRIVAS		66 673
07	POLE RESSOURCES 07		11 993
19	ESAT SOCIAL CHAMBOULIVE ST-VIANCE	-167 222	-99 249
20	FOYER PRUNELLI	8 142	39 233
20	ESAT SOCIAL PRUNELLI	35 979	26 304
27	CAJ GISORS	5 465	8 131
27	SAVS GISORS	-9 677	7 959
27	FOYER FRANCHEVILLE	-158 674	1 758
27	SAVS FRANCHEVILLE	-6 399	580
27	FOYER ST SEBASTIEN	-79 097	24 980
27	FOYER HEBERGEMENT GISORS	-10 770	-135 655
27	ESAT SOCIAL DE L'EURE	-19 138	11 002
27	CAJT FRANCHEVILLE	11 877	6 950
27	CAJT ST SEBASTIEN	11 921	3 505
32	FOYER HEBERGEMENT DE ST-MONT	25 989	115 791
32	ESAT SOCIAL SAINT-MONT	54 583	69 816
36	ESAT SOCIAL ARGY		-40 448
36	FOYER D'HEBERGEMENT ARGY		-52 155
36	SAAF ARGY		19 833
36	SAVS ARGY		4 053
37	ESAT SOCIAL BRIDORE	-79 389	47 287
37	FOYER HEBERGEMENT BRIDORE	26 853	12 337
37	SAAJ BRIDORE	-19 125	-64 627
37	SAVS BRIDORE	16 378	20 651
52	SAS BREUVANNES	21 836	19 065
52	SAS FRONCLES	50 926	52 953
52	FOYER HEBERGEMENT BREUVANNES	134 720	89 748
52	FOYER HEBERGEMENT FRONCLES	186 119	213 089
52	ESAT SOCIAL BREUVANNES	17 348	19 958
52	ESAT SOCIAL FRONCLES	41 289	-89 011
56	ESAT SOCIAL LARMOR-PLAGE	-35 857	32 815
66	SAS SOREDE	15 067	8 872
66	FOYER SOREDE "le Veynat"	26 917	-7 095
66	ESAT SOCIAL SOREDE	20 024	59 295
66	SAMSAH HEBERGEMENT SOREDE	1 832	-3 728
66	SAMSAH SOINS SOREDE	30 695	30 562
69	ESAT SOCIAL "HORS MURS" VILLEURBANNE	16 131	-7 994
69	CENTRE D'ACCUEIL DE JOUR (LE PRE VERT)	42 800	-16 543
69	FOYER D'HEBERGEMENT - BELLEVILLE	-44 953	
69	CENTRE D'ACCUEIL DE JOUR (BELLEVILLE)	-2 320	
71	SAJ CHALON SUR SAONE	10 737	-6 525
71	SAVS CHALON SUR SAONE	-39 020	29 805
71	ESAT SOCIAL CRISSEY	-18 272	49 176
76	AEJ LE GRAND QUEVILLY		-4 488
81	SAVS BRACONNAC	-23 041	41 546
81	FOYER HEBERGEMENT BRACONNAC	18 161	57 784
81	ESAT SOCIAL BRACONNAC	182 206	125 057
81	SAVS L'ECHELLE	-48 179	-9 699
81	SAMSAH HEBERGEMENT L'ECHELLE	-7 397	9 488
81	SAMSAH SOINS L'ECHELLE	-5 134	21 815
81	FOYER HEBERGEMENT LAVAU	66 336	91 215
81	SAIS LAVAU	-2 742	4 934
81	SAVS LAVAU	16 791	100 821
81	ESAT SOCIAL LAVAU	65 695	110 959
89	SAS SENS	2 526	51 303
89	FOYER HEBERGEMENT SENS	-61 528	26 960
89	ESAT SOCIAL SENS	6 436	43 894
89	SAMSAH SENS CG	9 169	8 700
89	SAMSAH SENS ARS	96 527	103 336
92	ESAT SOCIAL ANTONY	-44 568	-27 454
92	ESAT SOCIAL LEVALLOIS	118 686	11 086
92	SAVS VANVES	8 013	-10 637
92	SAVS LEVALLOIS	-9 769	48 862
92	FOYER HEBERGEMENT ANTONY	96 113	-23 072
95	SAS TAVERNY	-15 320	-25 963
95	FOYER TAVERNY	68 930	114 816
95	ESAT SOCIAL TAVERNY	30 428	-21 264
S/Total Vie Sociale		1 005 692	1 474 432

Départements	ÉTABLISSEMENTS	RÉSULTATS 2016	RÉSULTATS 2017
GRANDE DÉPENDANCE			
02	MAS CHÂTEAU-THIERRY	102 598	247 673
10	FOYER DE VIE ROMILLY	-384 947	-238 953
10	FAM HEBERGEMENT ROMILLY	-29 027	-58 746
10	FAM SOINS ROMILLY	10 190	-38 379
27	FOYER OCCUPATIONNEL GISORS	-28 011	-11 113
32	FOYER DE VIE ST-MONT	43 147	76 845
36	FOYER OCCUPATIONNEL ARGY		28 980
37	FOYER DE VIE DE LOCHES	42 859	65 893
52	FOYER DE VIE BREUVANNES	153 156	113 324
60	FAM HEBERGEMENT BAILLEUL SUR THERAINS	141 750	55 655
60	FAM SOINS BAILLEUL SUR THERAINS	138 613	42 659
63	FAM HEBERGEMENT PIONSAT	46 198	23 500
63	FAM SOINS PIONSAT	180	4 217
63	CMR PIONSAT	8 562	540
64	RESIDENCE "LE BOSQUET" MORLAAS (DEPENDANCE)	29 158	37 242
64	RESIDENCE "LE BOSQUET" MORLAAS (HEBERGEMENT)	-71 013	-39 090
64	RESIDENCE "LE BOSQUET" MORLAAS (SOINS)	-267 749	-176 881
69	FOYER DE VIE LE PRE VERT	53 467	-29 180
69	FAM HEBERGEMENT LE PRE VERT	73 858	46 608
69	FAM SOINS LE PRE VERT	-3 744	-27 383
69	FOYER DE VIE - BELLEVILLE	131 013	115 184
75	FAM HEBERGEMENT BATIGNOLLES	96 669	152 281
75	FAM SOINS BATIGNOLLES	-147 916	-258 871
81	FOYER OCCUPATIONNEL BRACONNAC	89 776	-10 625
81	FAM SOINS LACAUNE	3 093	93 164
81	FAM HEBERGEMENT LACAUNE	136 980	13 192
81	FOT LACAUNE	39 919	-10 901
81	FAM HEBERGEMENT LAVAU	8 563	168 729
81	FAM SOINS LAVAU	-22 681	-2 222
81	FOYER DE VIE LAVAU	64 455	194 198
81	MAS LAVAU	8 125	-21 120
84	FAM HEBERGEMENT AUBIGNAN	116 227	35 246
84	FAM SOINS AUBIGNAN	10 497	43 726
S/Total Grande dépendance		593 964	635 392
TOTAL ÉTABLISSEMENTS		4 801 799	8 433 409

B.2.2. Détail des résultats des autres structures

Départements	ÉTABLISSEMENTS	RÉSULTATS 2016	RÉSULTATS 2017
75	SCI APAJH Menucourt	236 891	
75	SCI APAJH Saint-Leu-La-Fôret	-17 450	
81	Structures diverses	5 885	2 965
75	Siège Fédéral	305 783	520 247
TOTAL AUTRES STRUCTURES		531 110	523 212
RETRAITEMENTS DE CONSOLIDATION		- 67 513	271 662
RÉSULTAT CONSOLIDÉ		5 265 395	9 228 283



B.3. Annexes

B.3.1. Faits significatifs de l'exercice et autres informations

Les événements significatifs intervenus au cours de l'exercice 2017 sont les suivants :

1. Modification du périmètre de consolidation 2017

Les établissements suivants ont été intégrés ou supprimés du périmètre de consolidation depuis le 1er janvier 2017 :

Département de l'Ain (01) :

Suite à la demande de l'ARS d'Auvergne-Rhône-Alpes, la plateforme de répit aux aidants de l'Ain, ouverte le 1er janvier 2017, fait l'objet d'une présentation distincte à compter de cette année. Les éléments budgétaires de ce service étaient précédemment intégrés dans le budget de l'Equipe mobile de l'Ain.

Département de l'Ardèche (07) :

Reprise en gestion nationale des établissements de l'Ardèche, en date du 1er janvier 2017, suite au transfert des agréments décidés par le Conseil Départemental et l'ARS d'Auvergne-Rhône-Alpes :

- Pôle enfance : 3 CMPP, 3 CAMSP et 2 SESSAD
- Pôle vie sociale : 1 SAMSAH (sections Soins et Hébergement) et 1 Pôle ressources départemental

Département des Bouches-du-Rhône (13) :

Le SESSAD Sainte Mitre de Marseille est repris en gestion nationale, en date du 1er janvier 2017, suite au transfert de l'agrément décidé par l'ARS de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Département de l'Indre (36) :

Reprise en gestion nationale des établissements de l'Indre, en date du 1er janvier 2017,

suite au transfert des agréments décidés par le Conseil Départemental et l'ARS de Centre-Val de Loire :

- Pôle grande dépendance : 1 FO
- Pôle vie sociale : 1 ESAT (section Sociale), 1 FH, 1 SAAF et 1 SAVS
- Pôle vie professionnelle : 1 ESAT (section Commerciale) et 1 EA

Département de Seine-Maritime (76) :

Reprise en gestion nationale des établissements de Seine-Maritime, en date du 1er janvier 2017, suite au transfert des agréments décidés par le Conseil Départemental et l'ARS de Normandie :

- Pôle enfance : 1 CMPP, 1 CAMSP, 1 SESSAD et 1 EEAP
- Pôle vie sociale : 1 AEJ

Autres structures :

Le Conseil d'administration, réuni le 25 avril 2018, a décidé de retirer du périmètre de consolidation les SCI APAJH Menucourt et SCI APAJH St-Leu-la-Fôret, avec effet au 1er janvier 2017.

Les éléments comptables de ces deux sociétés faisaient jusqu'alors l'objet d'une intégration à part entière dans les comptes consolidés de la Fédération APAJH, ceci à titre dérogatoire, s'agissant d'entités juridiques indépendantes. En conséquence, seules les parts sociales détenues figurent au bilan consolidé de la Fédération APAJH au 31 décembre 2017.

Ces évolutions de périmètre conduisent à une variation des fonds propres associatifs de -2 430k€, qui se décompose comme suit :

- Ardèche : + 709k€

- Bouches-du-Rhône : + 58k€
- Indre : +520k€
- Seine-Maritime : +661k€
- SCI : - 4 378k€

2. Établissements de Corrèze

Suite à la décision de transfert de l'agrément de gestion de l'ESAT de Corrèze, prise par l'Agence Régionale de Santé en date du 12 avril 2016, les éléments financiers concernant cet établissement correspondent uniquement aux éléments relatifs au patrimoine et aux charges liées aux salariés représentants du personnel.

3. Taxe sur les salaires

L'article 88 de la Loi de finances pour 2017 n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 a entériné la mise en œuvre du crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires (CITS), au bénéfice des organismes privés non lucratifs, à compter du 1er janvier 2017.

Le CITS représente 4% de la base de calcul suivante : ensemble des rémunérations brutes, entrant dans l'assiette d'assujettissement de la taxe sur salaires, hors rémunérations supérieures à 2,5 fois le SMIC annuel.

Au niveau de la Fédération APAJH, le CITS représente un montant total de 2 351k€ au titre de l'exercice 2017.

Par ailleurs, suite à une démarche initiée par la Fédération APAJH, la Direction générale des Finances publiques a confirmé début 2017 la possibilité d'exonérer de taxe sur les salaires les rémunérations des moniteurs d'atelier en ESAT, au sein de notre association.

Ce dispositif est ainsi appliqué depuis le 1er janvier 2017, sous les conditions suivantes :

- le personnel visé doit concourir de manière permanente aux activités de soutien des personnes en situation de handicap et aux activités de production,

- le personnel visé doit être affecté sur le budget social,

- l'ESAT doit impérativement être assujetti à la TVA.

Au niveau de la Fédération APAJH, ce dispositif représente une économie globale de 400k€ au titre de 2017, sur l'ensemble des ESAT sociaux concernés.

4. Publication dans les comptes financiers des rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature.

En application de l'article 20 de la Loi N° 2006-586 du 23 Mai 2006, relatif au volontariat, il est porté à votre connaissance les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature.

Compte-tenu de l'organisation de notre association, les trois plus hauts cadres dirigeants salariés ou bénévoles sont le Président, le Vice-Président et le Secrétaire Général.

Ces fonctions étant remplies par des personnes bénévoles, il n'y a donc pas de rémunérations allouées aux trois plus hauts cadres dirigeants de l'association.

Nous portons également à votre connaissance le montant global des rémunérations et avantages en nature des trois personnes ayant perçu les plus hautes rémunérations au cours de l'exercice 2017. Ce montant s'élève à 440k€ bruts annuels.

5. Honoraires de commissariat aux comptes

En application de l'article R123-196 du Code de Commerce, il est porté à votre connaissance les honoraires de commissariat aux comptes comptabilisés en charge au titre de l'exercice 2017 qui se sont élevés à 193 975€ TTC.

B.3.2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux conventions générales comptables, dans le respect du principe de prudence et en accord notamment avec les principes de :

- Continuité d'exploitation
- Indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 ont été établis et présentés conformément aux dispositions :

- du règlement 99-01 du C.R.C relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels d'Associations,
- du règlement 2002-10 du C.R.C relatif aux amortissements et dépréciation,
- du règlement 2004-16 du C.R.C relatif à leur évaluation et comptabilisation,
- de l'avis 2007-05 du C.N.C relatif aux règles comptables applicables aux établissements et associations du secteur médico-social privé.

Principales conséquences de l'avis 2007-05 du C.N.C :

Dans les comptes administratifs :

Conformément à l'avis 2007-05, les établissements de la Fédération APAJH ont appliqué la norme comptable M22 pour l'élaboration de leurs comptes administratifs.

L'application de cet avis implique la comptabilisation dans les établissements de toutes les écritures de provisions indépendamment

de leur financement par le tarificateur. Les principaux postes concernés sont :

- les amortissements relatifs aux immobilisations traitées selon la règle des composants,
- les provisions pour congés à payer,
- les provisions pour indemnités de départ à la retraite.

Dans les comptes consolidés :

L'application de la norme comptable M22 dès 2009 dans les comptes administratifs a contribué à rapprocher les règles de la comptabilité « médico-sociale » des règles comptables communément appliquées, ce qui a eu pour conséquence de supprimer les principaux écarts entre les comptes administratifs et les comptes consolidés et de simplifier ainsi le processus de clôture des comptes consolidés.

Toutefois, il est à signaler que des écarts persistent à la clôture de l'exercice 2017. Au 31 décembre 2017, l'impact de ces distorsions représente un produit de 272k€.

Cette somme est constituée essentiellement de :

- la reprise de la dépréciation de la valeur nette comptable de l'ancien bâtiment du CMPR de Pionsat, pour 514k€, qui faisait l'objet d'une diminution échelonnée dans les comptes consolidés, en perspective du déménagement dans les nouveaux locaux. Ce déménagement étant effectif en mai 2017, la dépréciation de l'ancien bâtiment a été constatée dans les comptes administratifs de l'établissement. La dépréciation constatée en consolidation a été reprise en conséquence.
- l'opération de reprise des établissements du complexe Jacques Besse de Lavarur qui

a fait l'objet d'un apport partiel d'actifs et d'une vente immobilière, signés en date du 9 décembre 2016, pour un coût total de 6 625k€.

Ce montant a été comptabilisé en immobilisations sur l'exercice 2016. Un amortissement est pratiqué, sur la base de l'approche par composants, soit une dotation de 248k€ en année pleine.

Les méthodes d'évaluation utilisées sont les suivantes :

a. Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, à savoir, prix d'achat et frais accessoires ou à leur coût de production. Les frais d'acquisition des immobilisations au sens de la réglementation sont désormais inscrits en immobilisations lorsqu'ils répondent à la définition d'un actif.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur vénale d'un bien est inférieure à sa valeur nette comptable.

b. Amortissements

Pour l'ensemble des immobilisations de la Fédération APAJH, la règle des composants s'applique dans les comptes des établissements en gestion nationale.

Concernant les biens immeubles, la Fédération APAJH a retenu les durées d'amortissements suivantes :

Composants	Durée
Gros œuvre	40
Étanchéité, toiture	20
Façade	30
Ascenseur	25
Électricité, Gaz, Chauffage	25
Groupe électrogène	30
Climatisation, désenfumage	20
Câblages techniques	15
Plomberie, canalisations	25
Protection incendie	20
Autres installations techniques	10
Finitions, second œuvre, abords...	10
Autres	10

c. Indemnités de Départ à la Retraite (IDR)

Les modalités de détermination de la provision d'Indemnité de Départ à la Retraite (IDR) ont été établies par un organisme spécialisé qui a réévalué la provision à constituer au 31 décembre 2017 à partir des données salariales 2017.

Les hypothèses retenues ont été ajustées par rapport à celles retenues l'année précédente, afin d'être en conformité avec la conjoncture actuelle :

- Age du départ à la retraite : 65 ans
- Départ à la retraite : A l'initiative du salarié
- Taux de croissance des salaires : 1,0% (contre 1,5% en 2016)
- Taux d'actualisation : 3,0% (contre 3,5% en 2016)
- Taux de turn-over : Données INSEE
- Taux de décès : Table TF 00/02
- Taux de charges sociales : 50%

Au 31 décembre 2017, le passif social s'élève à 11 279 721 €.

Pour information, sur la base des hypothèses retenues l'année précédente, le passif social au 31 décembre 2017 se serait élevé à 11 213 737 €.

d. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré, premier sorti ».

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, ainsi que les amortissements des biens concourant à la production.

e. Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur à l'inventaire est inférieure à la valeur nominale.

f. Disponibilités et concours bancaires

Les positions des comptes dont les banques gestionnaires font l'objet d'une convention de fusion de comptes avec la Fédération APAJH sont appréhendées de manière globale.

Ainsi, pour un même compte d'un même établissement financier, au lieu d'indiquer le montant des sous comptes débiteurs à l'actif en disponibilités et le montant des sous comptes créditeurs au passif en concours bancaires, seule la position nette du compte est mentionnée (addition des

soldes créditeurs et des soldes débiteurs et comptabilisation à l'actif si le solde est débiteur et au passif si le solde est créditeur).

g. Litiges

Dans le cadre de ses activités normales, la Fédération APAJH est impliquée dans diverses procédures judiciaires (litiges prud'homaux notamment).

La Fédération APAJH constitue une provision chaque fois qu'elle a une obligation actuelle résultant d'un événement passé dont le montant peut être estimé de manière fiable et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources pour la Fédération APAJH.

La provision pour litiges représente un montant total de 503k€ en 2017, contre 544k€ en 2016.

B.3.3. Autres informations et commentaires

a. Valeurs mobilières de placement :

La valeur liquidative des placements financiers à la date de clôture est supérieure à la valeur d'acquisition. De ce fait, aucune provision n'est constituée.

b. Charges et Produits constatés d'avance :

Les charges constatées d'avance qui s'élèvent à **553k€** et les produits constatés d'avance d'un montant de **225k€** concernent les activités d'exploitation.

c. Charges à payer :

Les charges à payer se décomposent principalement de la manière suivante :

■ Intérêts courus sur emprunts : **283k€**

■ Usagers – Avoirs à établir : **15k€**

■ Fournisseurs – Factures non parvenues : **1 563k€**

■ Personnel charges à payer : **7 830k€**

■ Organismes sociaux : **3 982k€**

■ Etat – Charges à payer : **40k€**

■ Autres charges à payer : **106k€**

d. Produits à recevoir :

Les produits à recevoir se décomposent principalement comme suit :

■ Intérêts courus à recevoir : **1 105k€**

- Clients : Produits non encore facturés : **2 137k€**
- Personnel et organismes sociaux : **112k€**
- Etat – Produits à recevoir : **50k€**
- Autres produits à recevoir : **1 092k€**

e. Transferts de charges :

Les transferts de charges d'exploitation s'élèvent à **2 145k€** et comprennent principalement les transferts de charges de personnel pour **1 177k€**.

Les transferts de charges financières s'élèvent à **264k€** et concernent le transfert des frais de préfinancement des emprunts relatifs à l'opération immobilière du CMPR de Pionsat, au compte d'immobilisations.

B.3.4. Notes sur le bilan (en €)

B.3.4.1. Mouvements de l'actif immobilisé

RUBRIQUE	Valeur début exercice	Variation de Périmètre	Acquisitions	Cessions	Virement de poste à poste	Valeur fin d'exercice
Immobilisations incorporelles						
FRAIS D'ETABLISSEMENT	64 363	6 345				70 708
AUTRES IMMO. INCORPORELLES	1 775 454	124 774	130 044	6 691		2 023 582
IMMO. INCORPORELLES EN COURS	3 684		72 638			76 322
TOTAL	1 843 501	131 119	202 682	6 691		2 170 611
Immobilisations corporelles						
TERRAINS	3 044 544	- 234 605	276 870		15 804	3 102 613
AGENCEMENTS TERRAINS	1 088 166	13 486	38 537		305 349	1 445 538
BATIMENTS	125 213 860	- 5 040 394	2 020 404	387 503	15 133 277	136 939 645
AGENCEMENTS BATIMENTS	37 623 609	- 401 005	664 570	146 749	94 842	37 835 267
MATERIEL ET OUTILLAGE	21 966 063	724 657	2 665 813	1 609 355	-847	23 746 331
AGENCEMENTS	13 387 387	1 057 662	464 831	232 011	12 913	14 690 782
MATERIEL DE TRANSPORT	10 983 619	621 546	1 030 156	154 207	12 122	12 493 236
MATERIEL DE BUREAU	4 682 479	608 357	331 118	173 983	955	5 448 926
MOBILIER	5 729 352	572 234	412 046	40 362		6 673 270
AUTRES IMMO CORPORELLES	1 310 503	367 813	15 786	1 398	645	1 693 349
IMMO SUR TAXE D'APPRENTISSAGE	4 771					4 771
IMMOBILISATIONS EN COURS	15 934 853	30 645	2 779 104		-14 302 178	4 442 425
AVANCES ET ACOMPTE	1 056 600	606	218 164		-1 272 882	2 488
TOTAL	242 025 805	- 1 678 997	10 917 400	2 745 568	0	248 518 641
Immobilisations financières						
PARTICIPATIONS	231 596	191 988	3 214	85 347		341 451
PRETS	90 181					90 181
AUTRES IMMO. FINANCIERES	14 164 707	43 235	730 709	281 550		14 657 100
TOTAL	14 486 484	235 223	733 922	366 897		15 088 732
TOTAUX	258 355 790	- 1 312 655	11 854 004	3 119 155	0	265 777 984

B.3.4. Notes sur le bilan (en €)

B.3.4.2. Mouvements des amortissements et dépréciations des actifs

RUBRIQUE	Amortissements début d'exercice	Variation de Périmètre	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Virement de poste à poste	Amortissements fin d'exercice
Amortissements						
Immobilisations incorporelles						
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	42 263	1 855	25 012			69 130
AUTRES IMMO. INCORPORELLES	1 123 131	106 345	285 988	6 691		1 508 773
TOTAL	1 165 394	108 200	311 000	6 691		1 577 903
Immobilisations corporelles						
TERRAINS						
AGENCEMENTS TERRAINS	734 240	911	47 855			783 006
BATIMENTS	47 934 406	-2 824 914	4 676 813	287 758		49 498 548
AGENCEMENTS BATIMENTS	22 277 287	-262 531	1 677 355	142 506		23 549 605
MATERIEL ET OUTILLAGE	18 325 904	620 008	1 344 635	1 607 548	381	18 683 380
AGENCEMENTS	8 693 759	678 036	795 664	227 285		9 940 174
MATERIEL DE TRANSPORT	8 634 786	557 970	940 220	137 553	2 018	9 997 442
MATERIEL DE BUREAU	3 830 618	536 187	520 579	173 065	-2 018	4 712 300
MOBILIER	4 470 083	483 956	340 633	40 321	-381	5 253 970
AUTRES IMMO CORPORELLES	830 071	219 133	24 819	1 398		1 072 625
IMMO SUR TAXE D'APPRENTISSAGE	117 679		5 308			122 987
IMMO SUR SUBVENTION	482 546	110 317	11 517			604 380
TOTAL	116 331 378	119 073	10 385 398	2 617 433	0	124 218 416
Dépréciations						
Immobilisations incorporelles						
FONDS DE COMMERCE	60 980					60 980
TOTAL	60 980					60 980
Immobilisations corporelles						
AGENCEMENTS BATIMENTS	199 792	14 356		40 295		173 853
IMMOBILISATIONS EN COURS	1 093 645					1 093 645
TOTAL	1 293 437	14 356		40 295		1 267 498
Immobilisations financières						
PARTICIPATIONS	1 473					1 473
PRETS	90 181					90 181
AUTRES IMMO. FINANCIERES	3 614					3 614
TOTAL	95 268					95 268
TOTAUX	118 946 456	241 629	10 696 398	2 664 419	0	127 220 064

B.3.4. Notes sur le bilan (en €)

B.3.4.3. États des créances et des dettes

CRÉANCES	MONTANT NET	DEGRÉ DE LIQUIDITÉ DE L'ACTIF	
		A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations	339 978		339 978
Prêts ⁽¹⁾			
Autres immobilisations financières	14 653 486		14 653 486
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Redevables et comptes rattachés	23 249 017	23 249 017	
Autres créances	8 798 680	8 798 680	
Charges constatées d'avance	552 945	552 945	
TOTAL	47 594 106	32 600 642	14 993 464

(1) Montant :

- Prêts accordés en cours d'exercice
- Entrée de périmètre
- Remboursements obtenus en cours d'exercice

DETTES	MONTANT NET	DEGRÉ D'EXIGIBILITÉ DU PASSIF		
		1 AN AU PLUS	1 ANS A 5 ANS	A PLUS DE 5 ANS
Emprunts et dettes établissements de crédits ⁽¹⁾	72 694 067	5 330 908	17 385 353	49 977 806
Emprunts et dettes financières divers ⁽¹⁾	265 831	30 876	73 865	161 090
Fournisseurs et comptes rattachés	7 742 532	7 742 532		
Dettes fiscales et sociales	22 001 985	22 001 985		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	527 992	527 992		
Autres dettes	1 034 767	1 034 767		
Produits constatés d'avance	224 619	224 619		
TOTAL	104 491 793	36 893 679	17 459 218	50 138 896

(1) Montant :

- Emprunts souscrits en 2017
- Variation de périmètre
- Remboursements de l'exercice
- Concours bancaires

B.3.4. Notes sur le bilan (en €)

B.3.4.4. État des subventions d'investissements et des dons et legs

NATURE	Montant en début d'exercice	Variation de périmètre	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Virement de poste à poste	Montant en fin d'exercice
Dons et legs	1 455 991	2 250	137 961	7 300		1 588 902
Subventions d'investissement non renouvelables	10 615 424	-1 739 517	15 292		15 245	8 906 445
Subventions d'équipement	6 835 525	44 636	125 450	458 127	25 000	6 572 484

B.3.4.5. Mouvements des provisions et des fonds dédiés

RUBRIQUE	Montant en début d'exercice	Variation de périmètre	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Virement de poste à poste	Montant en fin d'exercice
Provisions réglementées						
COUVERTURE DU BFR	2 327 525	236 840				2 564 365
RESERVE DE TRESORERIE						
AUTRES PROV. REGLEMENTEES & AMORT.DEROG.	16 040 904	347 394	946 940	785 816		16 549 422
DIFF. SUR REAL. D'ELTS. D'ACTIF	1 842 893	79 556	266 232	3 739		2 184 942
TOTAL	20 211 321	663 790	1 213 172	789 555		21 298 728
Provisions pour risques et charges						
PROVISIONS POUR LITIGES	544 200		149 600	191 200		502 600
PROV. POUR CHARGES FISCALES	681 544		97 623	2 203		776 963
AUTRES PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	158 654	11 725	70 840	61 528		179 691
PROVISIONS POUR DEPART EN RETRAITE	10 302 408	1 241 360	671 211	935 259		11 279 721
TOTAL	11 686 806	1 253 085	989 274	1 190 190		12 738 975
Fonds dédiés	940 048	10 033	38 346	544 691		443 736
Provisions pour dépréciation						
STOCKS ET EN COURS	536		3 079			3 615
CREANCES	2 744 157	-147 500	596 790	377 796		2 815 650
TOTAL	2 744 693	-147 500	599 868	377 796		2 819 265
TOTAUX	35 582 868	1 779 409	2 840 660	2 902 231		37 300 705

Les fonds dédiés enregistrent essentiellement des fonds dédiés R.T.T., en attente de l'accord des autorités de tarification en vue de leur réaffectation à d'autres projets.

Les diminutions constatées sur l'exercice correspondent principalement à la reprise de la somme de 100k€ allouée par le Fonds d'Intervention Régional pour la création d'une plateforme de coordination de soins au CAMSP de Décines, et par la réaffectation de la somme de 444k€ au financement de l'opération immobilière de Pionsat.

B.3.4. Notes sur le bilan (en €)

B.3.4.6. Tableau de variation des fonds associatifs

	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	
Report à nouveau au 01/01/17			89 811 191
Variation du périmètre de consolidation	1 948 286	-4 377 857	-2 429 571
Subventions d'investissement non renouvelables et dons et legs	153 253	-7 300	145 953
Subventions d'investissement virées au résultat	125 450	-458 127	-332 677
Apports avec droit de reprise		-6 000	-6 000
Résultat comptable 2017	9 228 283		9 228 283
Provisions pour réserves de trésorerie (BFR) nouvelles			
Provisions pour renouvellement des immobilisations	189 143	-286 062	-96 919
Provisions pour amortissements dérogatoires	91 238	-94 981	-3 743
Provisions pour différence sur réalisation d'actifs	266 232	-3 739	262 493
Provisions réglementées (Crédits non reconductibles)	524 196	-213 428	310 768
Autres provisions réglementées	142 363	-191 345	-48 982
TOTAUX	12 668 444	-5 638 839	7 029 605
SOLDE AU 31/12/17			96 840 796

B.3.4.7. État des réserves

NATURE	MONTANT AU 31/12/2017
Réserves des structures en gestion propre	24 538 416
Réserves des structures en gestion contrôlée	43 229 401
Excédents affectés à l'investissement	26 812 067
Excédents affectés à la couverture du BFR	5 133 042
Réserves de compensation	9 051 185
Excédents affectés à la couverture des amortissements	1 997 599
Autres réserves	235 508
TOTAL	67 767 817

B.3.5. Notes sur le compte de résultat (en €)

B.3.5.1. Tableau explicatif du résultat de l'exercice

NATURE DU RÉSULTAT	RÉSULTATS NETS (soldes)	DÉFICIT	EXCEDENT
Résultat activités encadrées (structures sociales)	5 023 938	-2 202 552	7 226 490
Résultat gestion propre (structures commerciales)	3 409 471	-419 910	3 829 381
Résultat Siège	520 247		520 247
Résultats des établissements et du siège	8 953 656		
Résultats des autres structures	2 965		
Retraitements de consolidation	271 662		
RÉSULTAT CONSOLIDÉ	9 228 283		

NATURE DES ACTIVITÉS	MONTANT
PRODUITS DE TARIFICATION GESTION CONTRÔLÉE	158 409 620
CHIFFRE D'AFFAIRES	35 863 376
TOTAL	194 272 996

B.3.6. Tableau de répartition de l'effectif moyen

Contrats	Effectif moyen en ETP 2016 Inscrits	Effectif moyen en ETP 2017 Inscrits
Contrats à Durée Indéterminée	2 259	2 445
Contrats à Durée Déterminée	287	279
Travailleurs en situation de handicap	2 000	2 046
Détachés des Ministères	22	24
Contrats d'aide à l'emploi	59	44
Contrats de Qualification	21	18
TOTAL	4 648	4 856

Contrats	Effectif moyen en ETP 2016 Non Inscrits	Effectif moyen en ETP 2017 Non Inscrits
Résidents	1 026	1 114
Main d'œuvre extérieure	2	2
Travailleurs en situation de handicap stagiaires	1	4
Stagiaires des Écoles	15	17
TOTAL	1 044	1 137

B.3.7. Autres informations

B.3.7.1. Engagements financiers

• Cautions et nantissements

a) Caution Emprunt Caisse des Dépôts et Consignations – CMPR de Pionsat	6 050 701 €
b) Caution affranchissement - Entreprise adaptée de Levallois	15 244 €
c) Caution URSSAF de l'Aisne	15 148 €
d) Garantie Atout France – Service Accompagnements Loisirs	sans plafond
e) Compte à terme nanti pour garantie d'emprunts auprès de la Banque Populaire Rives de Paris	375 095 €

B.3.7.2. Dettes garanties par les collectivités territoriales

a) Dexia CL et SFIL	14 293 649 €
b) Caisse des dépôts et Consignations	12 735 781 €
c) Société Générale	1 449 711 €
d) Des matériels et locaux sont mis à disposition à titre gratuit par les donneurs d'ordre, dans certains établissements	

B.3.7.3. Engagements pris en matière de crédit-bail (en €)

	Valeurs d'origine des biens	Valeurs de rachat des biens	REDEVANCES		RESTANT DÛ A LA CLOTURE DE L'EXERCICE			
			Antérieures	de l'année	Total	- 1 an	de 1 à 5 ans	+ 5 ans
MOBILIER IMMOBILIER	292 612 649 245	3 976 1	197 557 567 675	50 505 21 642	119 948	37 958	81 990	
TOTAL	941 857	3 977	765 232	72 147	119 948	37 958	81 990	

IMMOBILIER	COUT D'ENTRÉE	AMORTISSEMENT		VALEUR NETTE
		EXERCICE	CUMULE	
CONSTRUCTION EA BOLOGNE	649 245	29 033	468 848	180 397

La Fédération APAJH a décidé de lever l'option d'achat du crédit-bail immobilier de Bologne, avec effet au 31 mai 2017. L'acte juridique sera régularisé sur l'année 2018.

B.3.7.4. État des filiales et des participations (en €)

	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des parts sociales détenues		Actif net immobilisé	Résultat du dernier exercice clos
				Valeur brute	Valeur nette		
SCI APAJH MENU COURT	1 524	672 142	99%	1 509	1 509	2 444 446	239 534
SCI APAJH ST LEU LA FORET	1 524	3 926 753	99%	1 509	1 509	362 562	- 21 515



B.4. Tableau de financement (en K€)

	31/12/2017	31/12/2016
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net	9 228	5 265
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie		
- Amortissements et provisions nettes des reprises	10 626	10 027
- Transferts de charges au compte de charges à répartir		-242
- Plus ou moins value de cession	-302	-126
- Reprise de subvention d'investissement	-458	-494
Capacité d'Autofinancement	19 094	14 429
Variation des actifs circulants	5 324	-1 487
Variation des passifs court terme	-314	310
Variation du besoin en fonds de roulement	5 010	-1 176
Trésorerie provenant des opérations d'exploitation (A) :	14 084	15 606
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
Décaissement provenant d'acquisitions d'immobilisations	-12 099	-20 841
Encaissement résultant de cessions d'immobilisations	797	267
Entrée de périmètre	2 224	4 518
Sortie de périmètre	-2 163	
Trésorerie provenant des opérations d'investissement (B) :	-11 242	-16 056
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Sommes reçues en fonds associatifs	271	12
Remboursement apport avec droit de reprise	-6	-6
Émission d'emprunts	2 643	14 130
Remboursement d'emprunts	-5 223	-8 806
Trésorerie provenant des opérations de financement (C) :	-2 315	5 330
Variation de trésorerie (A + B + C)	527	4 880
Trésorerie en début d'exercice (D)	41 388	36 508
Trésorerie en fin d'exercice (A + B + C + D)	41 915	41 388



B.5. Rapport du commissaire aux comptes



ASSOCIATION POUR ADULTES ET JEUNES HANDICAPÉS

Association Loi 1901 - SIREN : 784 579 682
Reconnue d'utilité publique par décret du 13 mai 1974
Tour Maine Montparnasse
33 Avenue du Maine
75755 PARIS Cedex 15

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Fédération APAJH relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Modification du périmètre de consolidation 2017 » de l'annexe relative à l'incidence sur les fonds associatifs des variations de périmètre de l'exercice.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié par sondage la conformité des produits comptabilisés avec les arrêtés attributifs de tarification.
- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons été conduits à examiner par sondage les modalités définitives d'arrêtés des résultats sous contrôle des tiers financeurs. Nos travaux nous ont permis de nous assurer que les affectations des résultats précédents sont conformes aux décisions des autorités de tarification et de contrôle.
- Le paragraphe « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe présente les méthodes d'évaluation des créances. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre association, nous avons vérifié par sondage le caractère recouvrable des sommes inscrites au poste « Créances ».
- Une provision pour retraite dont le montant s'élève à 11 280 K€ à la clôture de l'exercice est comptabilisée au passif de l'association. Les modalités de détermination de cette provision ainsi que les ajustements des paramètres de calcul sont relatées dans l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits, s'agissant d'un processus d'estimation complexe impliquant des techniques spécialisées, à valider les conclusions d'un organisme spécialisé indépendant qui a évalué la provision à constituer. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations et de ces ajustements.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

fn

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint-Etienne, le 18 Mai 2018

Le Commissaire aux Comptes


EXCO Loire
Fabrice RABÉRIN

LAÏCITÉ



CITOYENNETÉ



SOLIDARITÉ

